

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°76 MARS 2020

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Séparatisme, séparatismes

C'est depuis Mulhouse, dans cette région d'Alsace-Moselle séparée du reste du territoire en matière de laïcité, que le président E. Macron a dénoncé le « séparatisme islamiste ».

P.2



L'affaire Mila : un thermomètre dans le cul d'un pays gagné par la fièvre divine :

une confusion extrême règne à gauche et tout particulièrement dans le camp des fervents opposants à « l'islamophobie ».

P.4

Service national universel :

le gouvernement veut le rendre obligatoire pour les jeunes de 16 ans

P.17

Élections municipales : le CREAL76 s'adresse aux candidat-e-s : Il propose une série d'engagements pour la laïcité .

P.19

AGENDA (voir page 8)

07/03/ 2020 à Rouen : Conférence-débat avec Chahla Chafiq

18/03/20 à Rouen : Conférence
Les nouvelles frontières du Moyen-Orient

28/03/20 à Rouen : SNU - Service national universel :
Réunion publique

du 25/05 au 13/06/20 à Canteleu :
Expositions, spectacle interactif

Retrouvez tous les rendez-vous
sur la page www.creal76.fr

Népal : un exemple d'oppression par le consentement culturel assimilé à un choix éclairé des opprimés... qui sont le plus souvent des opprimées.

P.18

« Si la coutume était de mettre les petites filles à l'école, elles apprendraient aussi parfaitement. »

Christine de PISAN La Cité des Dames, 1405

Séparatisme, séparatismes

o
t
i
c
i
e

C'est depuis Mulhouse, dans cette région d'Alsace-Moselle séparée du reste du territoire en matière de laïcité, que le président E. Macron a dénoncé le « séparatisme islamiste ». Dans les trois départements de cette région s'applique en effet le Concordat napoléonien de 1801 qui reconnaît et salarie quatre cultes : les deux cultes protestants ainsi que les cultes catholique et israélite. Ne s'y applique pas la Loi de séparation des Églises¹ et de l'État de 1905 qui établit pourtant les principes et les moyens propres à mettre en œuvre la double émancipation des Églises (c'est-à-dire de toutes les religions) par rapport à l'État et de l'État vis-à-vis des religions.



Sommaire

- 2 - Édito : séparatisme, séparatismes
- 4 - Chronique du mécréant : l'affaire Mila : un thermomètre dans le cul d'un pays gagné par la fièvre divine
- 5 - Bonne année
- 6 - Mots-croisés
Consultez le site SIAWI
- 7 - Note de lecture : Le jihadisme français
Notre amie Sylvie Loy
- 8 - Communiqué Regards de femmes
Agenda
- 9 - Communiqués de presse du CNAL
- 10 - Quelles perspectives pour le combat laïque ?
- 11 - Mes livres de mars
Note de lecture : Municipales. Banlieue naufragée
- 12 - Vie du CREAL76
- 13 - Mila l'épreuve de vérité
- 14 - Du communautarisme au séparatisme
- 15 - Textes en ligne
- 16 - Loi de 1905 - Nouvelle alerte
- 17 - Tract anti-SNU
- 18 - Népal : la tradition du chaupadi
Palestine : Non au plan Trump
- 19 - Élections municipales : engagements pour la laïcité
- 20 - Gratuité, précarité, cohésion sociale ?
Lubrizol

Il est étonnant que le Président qui a accepté des mains du pape le titre de chanoine de Latran, qui a regretté au collège des Bernardins devant les évêques « le lien abîmé avec l'Église » s'empare du thème séparatiste jusqu'alors réservé aux nationalistes corses, basques... Des mesures proposées à Mulhouse contournent la loi de 1905 dite de **séparation**. Il est vrai que E. Macron a une conception à géométrie variable de la laïcité, plutôt de reconnaissance avec les catholiques mais « gallicane et autoritaire avec les musulmans », c'est-à-dire concordataire selon Jean-Paul Scot.²

Les quatre lignes de force citées dans le discours présidentiel concernent l'influence étrangère, l'organisation du culte musulman en France, la lutte contre les manifestations du « séparatisme islamiste », le retour républicain dans les quartiers.

Ce dernier point semble peu crédible quand les services publics disparaissent, le nombre de fonctionnaires diminue, les moyens des associations d'éducation populaire fondent, l'habitat se dégrade, les discriminations de toute nature persistent... « *Le communautarisme est l'échec des politiques de la France à l'égard de cette population où l'islamisme a pu s'épanouir et se développer en silence et en profondeur* » écrit Tahar Ben Jelloun.³ Rachid Benzine note que tous les groupes musulmans ne prônent pas le séparatisme, concept qui dès lors est inopérant. Si le salafisme wahhabite prône la rupture surtout en matière de mœurs, les Frères musulmans développent « *un islam très politique [...] porteur d'une volonté de transformer cette société selon leurs vues.* »⁴

La volonté présidentielle d'organiser le culte à travers le Conseil français du culte

musulman – CFCM – et la formation des imams est en contradiction flagrante avec la lettre de la loi de 1905. C'est pourquoi le choix est fait de tenter d'utiliser le CFCM, mais il n'a que peu d'ascendant par rapport à l'influence et aux financements provenant de régimes théocratiques.

Rachid Benzine remarque : « *le président s'est tu sur les influences saoudiennes et qataries, qui sont pourtant celles qui transforment depuis 40 ans l'islam traditionnel mondial en islam résolument anti-démocratique.* »⁴

Si Macron s'en est pris à la Turquie, autre influenceur et financeur fondamentaliste, y a-t-il un lien avec le volume de ventes d'armes à l'Arabie Saoudite et au Qatar, respectivement 2^e et 3^e clients de la France tandis que la Turquie pointe au 26^e rang (moyenne sur 2009-2018) ?⁵

D'autres mesures seront annoncées dans les semaines à venir, notamment sur les financements « *dont une partie se traduira par une loi* »⁶ sans doute pour contourner l'article 2 de la loi de 1905 : « *L'État ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » Le Président a insisté sur l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) hors temps scolaire par des enseignants envoyés par 9 pays. Ce dispositif datant de 1977 est critiqué depuis fort longtemps, la commission Stasi en avait pointé en 2003 « *la logique communautariste* ». Mais il est – certes très tardivement – redéfini et progressivement remplacé par les EILE (enseignements internationaux des langues étrangères) contrôlés par l'Éducation nationale depuis 2016.

Séparatisme social et confessionnel

Comme le souligne l'historien Gérard Noiriel, la séparation, et même la sécession

« *Les femmes doivent-elles lutter pour le matriarcat ou pour abolir toute forme de domination sexuelle ?* »

Pierre WOLFF (Plaidoyer pour l'universel)

des riches représentent le plus grand danger communautariste. Exil fiscal, quartiers huppés, écoles privées, refus du brassage social les caractérisent.

Qui dénonce cet apartheid volontaire et prédateur ? Certes pas les dirigeants actuels des états évoqués par Pierre Musso décrivant la neutralisation, le démantèlement de l'État au profit de l'entreprise.⁷ La politique antisociale actuelle contre laquelle l'opinion publique s'élève majoritairement creuse un fossé séparant la grande masse de la population d'une élite privilégiée. Les écoles privées sous contrat, c'est-à-dire financées par les deniers publics, séparant la jeunesse sur des critères sociaux, leur « caractère » propre, c'est-à-dire confessionnel, n'émeuvent pas la présidence. Ces écoles peuvent s'affranchir de la loi, par exemple celle de 2004 « sur le port de signes religieux ou de tenues manifestant une appartenance religieuse ».

N'y a-t-il pas là contradiction avec « le respect de la liberté de conscience » à laquelle elles sont pourtant tenues ? Quant aux écoles privées hors contrat, elles sont souvent sous l'emprise de fondamentalismes religieux qui ne se cantonne pas à l'islam. Quand cessera ce dualisme-séparatisme scolaire sur fonds publics ou au moyen de dons défiscalisés à des associations ? Quand cessera la possibilité d'ouvrir une école privée plus facilement qu'un débit de boissons ?

L'esprit de la Loi de séparation de 1905 est en passe d'être contourné. La lettre de la Loi ne sera respectée qu'en apparence, concession au tollé que son projet de révision avait suscité fin 2018. Manier le concept de séparatisme peut être inquiétant pour les libertés fondamentales, car pouvant désigner les critiques et contestations en les mettant hors jeu républicain. La surenchère plus que probable de l'extrême droite est-elle recherchée par E. Macron ? Le terme de communautarisme - à ne pas confondre avec l'existence de communautés de toutes sortes - est plus approprié pour désigner l'islam politique mais aussi les autres fondamentalismes religieux qui visent à abolir la liberté de conscience, obstacle à l'implantation de leur emprise sur les individus et sur la société. Pour Henri Pena-Ruiz, le communautarisme, c'est

« la formation de communautés dotées de règles particulières et l'assujettissement de tous les membres desdites communautés identitaires érigées en références. »⁸

L'espace de liberté ouvert par la laïcité est nécessaire à l'accueil des différences mais ne s'accommode pas de la différence des droits qui en serait la négation. C'est pourquoi les fondamentalistes, extrême droite religieuse à combattre tout comme l'extrême droite politique, honnissent tous la laïcité. Dans cette lutte idéologique, politique, on ne peut faire l'économie d'une république sociale, égalitaire, solidaire et laïque. □

Francis VANHÉE président du CREAL76
le 01.03..20

¹ Tout au long du discours, Macron parle de « séparation de l'Église et de l'État »

² <http://www.creal76.fr/medias/files/texte-de-la-conference-j-p-scot-7.12.2019.pdf>, (page 12)

³ Tahar Ben Jelloun. *La lutte contre le communautarisme : vaste programme !* Le Point.fr le 19.02.2020

⁴ Rachid Benzine. « "Séparatisme islamiste" : le mot et son contenu sont loin de pouvoir nommer toute la réalité ». *Le Monde* le 20.02.2020

La mosquée An-Nour en construction à Mulhouse au sein d'un complexe a un budget de 28 millions € dont la moitié provient de l'ONG Qatar Charity.

⁵ <http://www.leparisien.fr/politique/ventes-d-armes-la-turquie-un-gros-marche-pour-la-france-13-10-2019-8171970.php>

⁶ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/18/protoger-les-libertes-en-luttant-contre-le-separatisme-islamiste-conference-de-presse-du-president-emmanuel-macron-a-mulhouse>

⁷ Pierre Musso (2019). *Le temps de l'État-Entreprise. Berlusconi, Trump, Macron*. Éd. Fayard. Vidéo : <https://webtv.univ-rouen.fr/videos/utlc-le-temps-de-letat-entreprise-berlusconi-trump-macron-par-pierre-musso>

⁸ Henri Pena-Ruiz. *Dictionnaire amoureux de la Laïcité*. Éd. Plon

CREAL76

www.creal76.fr

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque

LIER LA LAÏCITÉ !

AU COMBAT SOCIAL !

« Les femmes doivent pouvoir subsister indépendamment des hommes, comme les hommes peuvent subsister indépendamment d'elles [...]. Alors naîtront les véritables relations entre les hommes et les femmes, et seront éteintes celles d'esclavage d'un côté et de domination de l'autre. »

THÉREMIN (1797)

L'affaire Mila : un thermomètre dans le cul d'un pays gagné par la fièvre divine.

Mila se maquille, comme quand on monte sur scène, face caméra et elle dit ce qu'elle pense, de la religion, de Dieu. Avec une langue crue, certes, plus alerte encore que son doigt. Un message vif, direct, destiné à sa communauté, à des jeunes comme elle, qui partagent un langage et des codes communs.

Probablement, Mila comme beaucoup d'abonnés des réseaux sociaux, a oublié en postant sa vidéo, à quel point elle pouvait lui échapper. De nombreux politiques ont condamné « l'irresponsabilité » de la jeune lycéenne de 16 ans. Les affaires récentes du maire du Havre, ou celle de Benjamin Griveaux, pour ne citer que celles-là, devraient pourtant les mener à plus de prudence dans leurs accusations. On lui a aussi beaucoup reproché sa vulgarité. La vulgarité, éternel débat. La vulgarité ultime pour moi, ce serait plutôt l'Église catholique faisant appel à la générosité des fidèles pour payer les dommages causés par les prêtres pédophiles. Une manière de mettre la main au culte... Mais même si l'on s'en tient à la lettre, pourquoi ne permet-on pas à Mila, ce qui fait rire chez Coluche, Desproges ou l'excellent F. Fromet, sans parler de ce qui devient littérature sous la plume de Rabelais, Henri Miller ou Virginie Despentes pour ne citer que quelques exemples ?

J'avoue que son message, son irrévérence et sa fraîcheur m'ont fait rire. Il y a des situations où une certaine forme de verdeur est efficace et salvatrice. Je comprends par contre qu'il n'ait pas fait rire Mgr Barbarin, ou Tariq Ramadan, rappelés par la force des images mentales, à des souvenirs douloureux. Ni Alain Finkielkraut, mais lui, ça doit être à cause d'une ablation des zygomatiques.

Alors pourquoi, ce qui aurait dû rester dans la cour d'un lycée est devenu un événement national ?

D'abord parce que les ennemis de Mila, les ennemis de la liberté de pensée, ont fait circuler la vidéo, tout en sachant qu'elle n'avait été ni écrite, ni conçue pour cette diffusion. Faire croire que Mila cherchait à blesser la France entière est déjà une malhonnêteté intellectuelle.

Comment par ailleurs ne pas voir derrière ce déversement de messages haineux et maladroits la rage impuissante des soumis. Tous ceux et toutes celles dont la vie est écrasée par

l'obéissance au dogme divin qui gouverne jusqu'au moindre mouvement de leur doigt, ne peuvent supporter cet éclatant franc-parler, cette solaire envie de vivre selon son désir. Ils rêvent de faire plier sous le même joug tous ceux qui s'ébattent en liberté comme le délirant personnage de la nouvelle *Le renégat* d'A. Camus : « Je rêvais du pouvoir absolu, celui qui fait mettre genoux à terre, qui force l'adversaire à capituler, le convertit enfin, et plus l'adversaire est aveugle, cruel, sûr de lui, enseveli dans sa conviction, et plus son aveu proclame la royauté de celui qui a provoqué sa défaite. »

Mais ces menaces émanant des fous de Dieu, ces appels au viol ou au meurtre, ces messages justifiant par avance d'éventuelles et terribles représailles, ne sont peut-être malheureusement pas le plus inquiétant.

D'abord et avant tout la pitoyable déclaration de la ministre de la Justice. Personne ne peut croire une seconde qu'une politicienne aussi aguerrie, qui plus est bardée de diplômes de droit, puisse ignorer ce qui est un des fondements de notre République. À quelques jours ou semaines d'une déclaration du président Macron sur la laïcité, comment ne pas voir cette prise de position comme un ballon

d'essai. Les discours du chef de l'État, notamment lors de la conférence des évêques nous avaient déjà inquiétés. Le tollé soulevé par les propos de N. Belloubet l'a contrainte à faire machine arrière, mais la plus grande vigilance s'impose. Ensuite, que la droite et l'extrême droite saisissent toutes les occasions et instrumentalisent une conception biaisée de la laïcité pour souffler sur les braises d'un racisme latent, rien de bien étonnant.

Plus surprenant et peut-être plus grave, la confusion extrême qui règne à gauche et tout particulièrement dans le camp des fervents opposants à « l'islamophobie ». S'il fallait encore une preuve de l'ineptie du terme, ce dramatique événement nous l'apporte. Car figurez-vous que pour ces gens-là, comme dirait Brel, Mila est islamophobe. À ce titre, des personnalités, des médias, des organisations qui se prétendent de gauche, voire de gauche radicale se sont déshonorés en refusant de la défendre. De l'affligeant silence du NPA, ou de Médiapart aux déclarations du secrétaire général du PCF qui jugent les propos de Mila « injurieux et inadmissibles » ou à ceux de S. Royal, la lâcheté le dispute à la bêtise suicidaire.



L'amalgame meurtrier de « l'islamophobie » embourbe les têtes. Critiquer la religion, blasphémer, c'est blesser les musulmans (et les autres croyants ?) donc c'est être raciste. Ou comment faire passer Mila la libre penseuse pour celle qui agresse et ceux qui la couvrent d'injures sexistes, homophobes et qui la menacent de mort ou de viol pour des victimes. « Ce que nous voulons combattre, ce n'est pas l'idée religieuse, c'est l'organisation cléricale, ou plutôt la tyrannie cléricale. C'est surtout l'établissement, au service de la contre-révolution, de tout un système de contre-éducation qui sous prétexte de religion, perpétue les superstitions, les préjugés et les fanatismes. » Pas net ce Ferdinand Buisson, il devait être « chrétienphobe », ou un truc comme ça !

Comment alors s'étonner, quand ceux et celles qui devraient dire la raison et le droit sont aux abonnés absents, que parmi les 18-24 ans, 57 % perçoivent les déclarations de Mila comme étant racistes. (sondage IFOP/Charlie Hebdo). Il faudrait essayer de faire comprendre à cette génération 2.0, que les libertés qui sont les leurs (culturelles, sexuelles), ce mode de vie qui leur paraît « naturel », les droits dont ils jouissent tous les jours, sont ceux qui font cruellement défaut aux jeunes qui vivent dans les théocraties, ou les régimes pseudo

-démocratiques et gangrénés par la soumission aux dogmes religieux.

Auraient-ils et elles, envie de vivre au Brésil de Bolsonaro qui vient de confier son ministère de la Culture à un évangeliste forcené ? Ou dans la Russie de Poutine où on emprisonne les artistes blasphémateurs ? Ou dans les pays soumis à la charia, où l'on ne peut s'embrasser dans la rue, choisir librement son partenaire ? Savent-ils que ces droits, ils les doivent à des libres penseurs courageux comme Mila ?

Faire connaître la longue histoire de l'émancipation de la société des hommes de la mainmise religieuse, et rassembler autour de notre modèle de laïcité républicaine, c'est là un enjeu majeur.

Jamais la phrase de Marx : « La critique des idées religieuses est la condition préliminaire de toute critique » (Citée par Y. Quiniou dans son blog Médiapart) n'a été autant d'actualité.

Quelques conseils à Mila, pour les semaines à venir : se laisser pousser des nattes et apprendre le suédois. Lutter contre le dérèglement climatique qui allume les terribles incendies australiens est beaucoup plus consensuel que de lutter contre la folie religieuse qui menace d'embraser la planète. □

Bonne année¹

Le 1er janvier 1907, on pouvait lire dans l'éditorial de *L'Action* un des journaux les plus anticléricaux de la Belle Époque : « Une année de plus fuit et s'efface dans la nuit du temps. L'éternité retourne son sablier et recommence à égrener, avec une volonté inflexible, ses heures et ses jours ».

Ce retournement de sablier n'a pas manqué de susciter l'intérêt de nos ancêtres qui ont pu le placer à des dates différentes. Mais c'est à l'Antiquité romaine que nous devons celle du 1er janvier. Encore faut-il ne pas se tromper de calendrier ! Celui de Romulus que la tradition désigne comme le fondateur légendaire de Rome ne comptait que dix mois ou plutôt celui de Numa Pompilius, le deuxième des sept rois de la monarchie romaine, dans lequel apparaissent les mois de ianarius et february. ianarius² était dédié à Janus, le dieu aux deux visages des portes et des ... commencements. Suivront le calendrier de la République romaine puis, sous le règne de Jules César, le calendrier julien, attribué à l'astronome grec Sosigène. À l'époque romaine, le premier janvier était dédié à la déesse Strenia³.

Ce calendrier julien est la base de celui communément utilisé aujourd'hui appelé grégorien après les corrections portées par Christophorus Clavius à la demande du pape Grégoire XIII et adopté en 1582.

Mois de printemps, mars assez logiquement fut longtemps le premier mois des calendriers romains. Pourtant janvier le rem-



plaça en 153 avant J.-C. Cependant alors que les calendriers médiévaux reprennent les douze mois du calendrier julien, le début de l'année, selon les traditions locales, était parfois fêté à Pâques ou le 25 décembre. Ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que peu à peu les pays européens font du premier janvier le Jour de l'An. Ainsi, en France, le roi Charles IX l'officialise-t-il par son édit du Roussillon du 15 août 1564.

L'Église catholique qui a longtemps condamné les coutumes païennes associées à cette fête a dû se résoudre à valider le premier janvier comme jour de l'An en 1622.

Un temps non fêté officiellement sous la Révolution lors de la mise en œuvre du calendrier républicain, le 1er janvier revient en usage en 1797 et sera légalisé en 1810. □

¹ Article rédigé d'après un billet de Charles Comte paru sur Médiapart le 30 décembre 2014

² Janvier, la lettre J n'apparaîtra qu'au Moyen Âge

³ Le mot « Étrennes » vient d'un bois consacré à la déesse Strenia ou Strena. Déjà, à l'époque romaine des offrandes, des cadeaux, des bois précieux qu'on avait trouvés dans ce bois étaient offerts en début d'année.

Sources : Paul Couderc *Le calendrier*. Que sais-je ? PUF
Jacqueline Lalouette. *Jours de fête. Jours fériés et fêtes légales dans la France contemporaine*. Éditions Tallandier.

« Il n'existe de blasphème que pour ceux qui vénèrent la réalité dite blasphémée. »

Pierre BAYLE (1647-1706)

grille n° 58

MOTS CROISÉS

grille n° 59

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	S	E	R	A	P	H	I	N	E	S
2	E	T	A	L	A	I	S		T	A
3	N		T	I	R		S	O	I	N
4	S	U		M	A	S	U	R	E	S
5	U	R	G	E	N	T	E		R	K
6	E		I	N	O			T	E	R
7	L	E	T	T	R	I	N	E		I
8	L	S		E	M	B	E	T	A	T
9	E	T	A		A	E	R	A	G	E
10	S	A	T	E	L	L	I	T	E	S

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Consultez le site SIAWI

(Secularism is a women's issue) : <http://www.siawi.org/>

Quotidiennement alimenté, il donne des informations internationales en français ou en anglais qu'on retrouve peu ou pas du tout dans les médias français et provenant de tous les continents en matière de laïcité, internationalisme, solidarité, droits des femmes. Quelques exemples récents :

22 février : Fusillades à Hanau : « *L'AfD, c'est un peu comme le parti nazi avec lequel j'ai grandi.* » <http://www.siawi.org/spip.php?article21900>

21 février : Université Libre de Bruxelles et *Charlie Hebdo* : lettre ouverte aux nouveaux censeurs de gauche.

Après les pressions vaines pour empêcher l'ULB d'accueillir, le 13 février, deux membres de *Charlie Hebdo*, nous tirons le signal d'alarme face à la dérive de certains militants antiracistes qui se comportent en nouveaux censeurs. <http://www.siawi.org/spip.php?article21885>

17 février : India : *Ban the Burqa, and Let Women 'Breathe'* by Taslima Nasrin

Till the day women continue to don the burqa or ghoonghat, they will be treated as sexual objects, as slaves dedicated to men. Governments and societies cannot allow this. <http://www.siawi.org/spip.php?article21845>

16 février : *L'obscurantisme post-moderne et la question musulmane* (Aziz Al-Azmeh). L'un des représentants les plus déterminés du courant laïque dans la pensée arabe contemporaine souligne la troublante parenté entre l'islamisme radical et les idéologies réactionnaires en Occident. <http://www.siawi.org/spip.php?article21805>

HORIZONTALEMENT

- On le traite de noms d'oiseaux. Chute de chute
- Elle met au goût du jour.
- Il tient chaud ou étouffe ; l'oreille hollandaise ; aux bords du pot.
- Pencherai plutôt.
- Le sien pour BoJo ; quart d'an.
- Distille une odeur fleurie.
- Marine de l'air.
- Rogne du passé ; ne laissât pas tranquille.
- Écotoxique visé par le coquelicot.
- Au cœur du présent ; le feras du temps quand tu t'ennuieras.

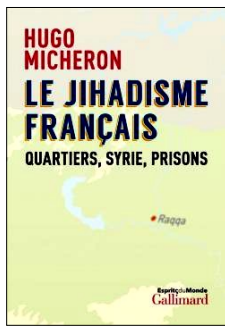
VERTICALEMENT

- Le fait du prince.
- Bleu ou rouge ; toxique au féminin.
- Solitaire.
- Ce n'est qu'un demi-mal ; plage.
- Ne devant pas être bien loin !
- Ce piqueur est une piqueuse ; marocaine.
- Soucis d'Hamlet ; comme la laine.
- Faire le récit.
- Donnât accord ; souvent donné par le chef.
- De fait dans leurs globalités.



Notre site Internet : www.creal76.fr

- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : vous souhaitez partager une information relative à la laïcité, envoyez-la en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire ["Écrivez-nous"](#).
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur



Cet ouvrage est le fruit d'une thèse débutée en 2015 et éditée en décembre 2019 dans lequel Hugo Micheron nous fait comprendre les rouages sociopolitiques qui ont abouti à la montée de la radicalisation et aux divers attentats meurtriers dans le monde et surtout en France. Il nous conduit à travers une passionnante enquête auprès de 80

radicalisés, elle se lit comme un thriller, depuis la montée du jihadisme dans les quartiers jusqu'au retour des combattants de Syrie et leur séjour dans les prisons françaises.

L'auteur détricote tout d'abord l'idée que l'intégrisme est le fruit d'une misère sociale et de l'exclusion : il émerge dans certains quartiers, pas dans d'autres semblables. Il démontre que les premiers attentats ne sont pas des actes de loups solitaires mais l'aboutissement d'un long travail de sape, sous l'influence d'imams venus d'Algérie ou d'Afghanistan, dont l'action a profité d'un affaiblissement des structures sociales locales. Les salafistes ont pris la place des éducateurs de quartiers disparus en les imitant. Micheron nous montre en quoi la montée du prosélytisme résulte d'un plan élaboré depuis le Moyen-Orient. Sur le terrain, certains membres des réseaux utilisent leurs connaissances locales avec les réseaux mafieux, les dealers, pour apporter financement et armes.

Notre chercheur qui maîtrise parfaitement la langue arabe, s'est ensuite rendu au Moyen-Orient, pour suivre les combattants français partis rejoindre Daech. Ses enquêtes nous font découvrir les successives vagues d'arrivée des volontaires, les diverses mouvances idéologiques, leurs guerres fratricides et leurs conséquences sur les lieux de combats, ainsi que le rôle des femmes.

En troisième partie, Hugo Micheron nous ouvre les portes des prisons dans lesquelles il a rencontré les djihadistes revenus

en France. Il s'oppose à la thèse de Foucault qui pensait la prison comme un « isolat ». Nous voyons l'influence de certains directeurs de centres pénitentiaires sur Manuel Valls, en opposition avec les projets de Christiane Taubira. Cette dernière, alors ministre de la Justice, pensait isoler les revenants en les dispersant dans toutes les prisons du pays. Au contraire, les prisonniers ont été regroupés dans quelques centres dans le but de mieux les contrôler. Cette politique a très rapidement abouti à une restructuration de l'ordre pénitentiaire, les intégristes prenant le pouvoir dans les prisons et opérant une ascendance sur les droits communs - menus hallal, départ des caïds corses - tandis que leurs familles s'organisent et se regroupent pour venir leur rendre visite, permettant d'étendre leur influence hors des murs.

Les islamistes savent qu'ils sont incarcérés pour de longues années et en profitent pour reprendre leurs études (psycho, politique, histoire...) afin d'affermir leur doctrine et la répandre, narguant par la même occasion les surveillants qui n'ont pas atteint leur niveau d'études. Leur objectif premier est de capter la communauté musulmane, puis discréditer le modèle social français (droits de l'homme, droits sociaux, laïcité) comme symbole mondial, avant d'étendre leur idéologie à l'échelon de la planète.

L'auteur de cet ouvrage pointe les erreurs d'interprétation et soulève en conclusion le risque que les Occidentaux partis combattre Daech et prisonniers au Moyen-Orient, deviennent l'objet de chantages aux mains de Bachar El Hassad qui pourrait exploiter les capitulations diplomatiques des puissances européennes.

Il nous alerte enfin sur les effets de la politique menée vis-à-vis de la montée du salafisme, la nécessité d'en avoir une analyse fine et d'en tirer les conclusions à travers une politique publique pensée sur le long terme.

« L'erreur serait de confondre l'idéologie salafiste avec l'Islam. » □

Micheron, Hugo. *Le jihadisme français - Quartiers, Syrie, Prisons*. Gallimard, 2019.

Notre amie Sylvie LOY

L'assemblée générale du CRÉAL76 de 2020 aura été la première qu'elle aura manquée.

Sylvie Loy vivait ses derniers jours au CHU de Rouen, terrassée par un accident cérébral. Elle nous a quittés ce 5 février. Professeure retraitée de lettres classiques, son engagement professionnel était intimement lié à son engagement syndical. Promouvoir l'École publique dans le cadre d'un mouvement émancipateur ancré dans la filiation des premiers instituteurs syndicalistes et laïques aura été la ligne de conduite de sa vie.

Comme a pu l'écrire le poète Jacques Roubaud qui fut l'objet des toutes dernières lectures de notre amie Sylvie : « J'étais entré dans une nuit qui avait un bord au-delà de laquelle il n'y avait rien. »

A son compagnon Francis, à sa sœur Marie-Hélène, à son neveu, ses petits-neveux et petite-nièce le CRÉAL76 adresse ses condoléances fraternelles. □

« L'algèbre, dit-on, est né à Bagdad au IX^e siècle, cela n'en fait pas une science abasside ; c'est bien une science universelle, autrement dit une science tout court. »

Pierre WOLFF (Plaidoyer pour l'universel)

« Les colonisés ont-ils combattu les colonisateurs pour coloniser à leur tour ou pour abolir le colonialisme – donc en vue de l'universel ? »

Pierre WOLFF (Plaidoyer pour l'universel)

COMMUNIQUÉ

le 20 février 2020



Une association pour
ré-agir au féminin.

"Il n'est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes."

John Stuart Mill

Monsieur le Président de la République, les fillettes voilées doivent être en priorité protégées du séparatisme !

Le Président de la République, lors de son discours à Mulhouse, a mis l'accent sur les « *parties de la République qui veulent se séparer du reste, [...] « qui, au fond, ne se retrouvent plus dans ces lois, dans ses codes, ses règles » [...] « menace la possibilité de vivre ensemble en République » et « menace la possibilité pour les autres de le faire ».*

Le voilement des petites filles dans l'espace public relève précisément de cette volonté séparatiste. C'est une éducation au séparatisme, à l'infériorisation des filles, source de désordre sexuel pour des garçons à qui l'interdit des violences envers les filles n'est pas enseigné.

Maltraitance à enfant selon la définition de l'OMS, discrimination, ces mauvais traitements à enfants relèvent aussi bien des droits fondamentaux de l'enfant reconnu dans la législation de la République que par les engagements internationaux de la France (Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

Regards de femmes a remis au Président de la République une pétition décrivant les effets délétères sur la santé physique et psychique du voilement des petites filles, pétition qui avait recueilli plus de 15 000 signatures (Change.org, voilement des fillettes).

Comment ouvrir le champ des possibles des fillettes alors que le voile implique des restrictions à leur liberté de déplacement (entravant les activités exploratoires nécessaires à la découverte du monde), à la curiosité naturelle (nécessaire au développement intellectuel), aux activités ludiques (musique, dessin, sport, théâtre, etc.) et bien entendu aux relations sociales.

Nous attendons du Président de la République qu'il « lutte avec détermination contre cette manifestation du séparatisme islamiste et du repli communautariste qu'il génère » afin de protéger les petites filles de filiation musulmane des maltraitances commises par leurs parents, au même titre que tous les enfants vivant dans l'espace républicain. □

Michèle Vianès
Présidente de Regards de Femmes

À L'AGENDA

07/03/20 à 15h Bibliothèque Simone-de-Beauvoir 42 rue Henri II Plantagenêt ROUEN	Conférence avec Chahla Chafiq Identités, cultures et droits des femmes : questions actuelles
18/03/20 à 18h Halle aux toiles ROUEN	Conférence de Bertrand Badie : Les nouvelles frontières du Moyen-Orient
28/03/20 à 15h Halle aux toiles ROUEN	SNU - Service national universel (voir page 17): Réunion publique (avec la projection d'un documentaire vidéo de Bernard Baissat)
du 25 mai au 13 juin 2020 Médiathèque de l'Espace culturel François-Mitterrand CANTELEU	Expositions, spectacle interactif Expo jeunesse : <i>Moi et les autres</i> Expo BnF : <i>la laïcité en questions</i> (visite commentée le 30 à 11h30) Labo des débats, spectacle interactif sur la citoyen- neté le 30 à 10h

« Faire porter le voile aux mineures, c'est disposer de leur corps et abuser d'elles sexuellement, c'est les mettre sur le marché du sexe de la façon la plus crue, c'est leur faire subir une maltraitance psycho-sexuelle, un traumatisme qui marquera à jamais le corps et l'esprit des futures femmes. »

Chahdortt DJAVANN *Bas les voiles !* - Gallimard, 2003



Communiqué de presse du CNAL

**Disparition de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)
Le Comité national d'action laïque demande au gouvernement de revenir sur sa décision**

La Miviludes est connue et appréciée des organisations laïques pour son action et ses alertes visant à protéger des personnes des emprises mentales, notamment opérées par les mouvements sectaires.

Le gouvernement a récemment annoncé qu'à partir de 2020, ses effectifs seraient amputés et ses missions intégrées à la lutte contre la radicalisation islamique, auprès du ministère de l'intérieur.

Pour les organisations du CNAL, ce serait une perte considérable pour ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des enfants.

En effet, la Miviludes a développé une expertise reconnue

quant aux situations d'enfermement, symboliques ou effectifs, observées dans des établissements scolaires hors-contrat, notamment religieux intégristes et Steiner-Waldorf prônant l'anthroposophie, mais aussi dans certaines situations d'instruction à domicile.

Concernant ces établissements, le rapport de 2017 de la Miviludes révèle des défauts graves d'obligation vaccinale, ce qui pose des problèmes de santé publique.

Pour le CNAL, le gouvernement doit revenir sur sa décision et se donner tous les moyens de lutter contre les phénomènes d'aliénation mentale liés aux dérives sectaires.

Le Comité national d'action laïque (CNAL) demande à la Cour des comptes d'évaluer le financement public de l'enseignement privé

Le 19 juin 1960, la proclamation du serment de Vincennes a rassemblé 400 000 personnes et amené plus de 10 millions de pétitionnaires contre la loi Debré.

Ce serment de Vincennes indique que la séparation scolaire des enfants va à l'encontre de l'évolution historique de notre nation, que son abrogation est nécessaire et que l'effort de la République doit être exclusivement consacré à l'école publique, c'est-à-dire à l'école qui fait nation, qui rapproche les enfants quel que soit le rang de leurs parents dans la société. En cette année du soixantième anniversaire de la loi Debré, qui institutionnalise le financement public de l'enseignement privé, le CNAL souhaite qu'un bilan en soit établi.

Alors que toutes les enquêtes s'accordent à dire que la mixité scolaire est un facteur d'amélioration des compétences de tous, et en particulier des élèves qui n'ont pas la réussite scolaire en héritage, le dualisme scolaire, financé par la puissance publique, constitue un écran entre les jeunes de notre pays.

Par un courrier à son président, le CNAL demande à la cour des Comptes une évaluation de la politique de financement public de l'enseignement privé. Il nous apparaît en effet essentiel que les citoyens puissent avoir connaissance du coût de cette politique publique sur trois versants :

- le coût assumé par l'État
- le coût assumé par les collectivités
- le manque à gagner fiscal lié à des dons à des fondations qui alimentent les établissements privés et donnent droit à une défiscalisation.

Au-delà de l'évaluation financière, il est nécessaire d'identifier quel est le bénéfice de cette politique pour la Nation.

24 janvier 2020

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel creal76@creal76.fr 06 86 15 33 59 @creal 76

Trésorière : Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN

Adhésion 2020 : 22 €

site : www.creal76.fr

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801
Directeur de la publication : Francis VANHÉE



« Dieu se rit des prières qu'on lui fait pour détourner les malheurs publics quand on ne s'oppose pas à ce qui se fait pour les attirer. »
Jacques-Bénigne Bossuet

Quelles perspectives pour le combat laïque ?

L'Assemblée générale du CREAL76 s'est tenue dans un contexte social particulier, voire exceptionnel.

Question de l'environnement, contre-réformes à l'Éducation nationale, contre-réforme des retraites, Gilets jaunes mais aussi une manifestation ambiguë le 10 novembre contre « l'islamophobie ». Les bouleversements et contre-réformes à l'œuvre remettent en cause des acquis parfois séculaires du mouvement social et la laïcité en fait partie.

Sur une radio alors en grève, Nicole Belloubet, ministre de la Justice, a dit : « *Dans tout ordre nouveau, il y a un temps d'adaptation.* » En effet, les contre-réformes en cours ne portent pas seulement sur le quantitatif – ce qui n'est pas du tout négligeable quand les retraites ou pensions sont programmées à la baisse et la durée du travail à la hausse. Les 470 milliards € redistribués par la Sécurité sociale dont la branche retraites fait partie représentent une somme supérieure aux 350 milliards du budget de l'État. Ce qui attire les convoitises du secteur financier et des fonds de pension et alimentent la volonté de l'État d'augmenter encore sa mainmise sur ces salaires différés.

Les contre-réformes en cours portent aussi sur les principes et les structures d'une république de moins en moins sociale. L'ordre nouveau invoqué par Nicole Belloubet est ultralibéral et individualiste. Il a peu à voir avec les principes de solidarité, de fraternité, d'égalité, de laïcité car il est entièrement au service d'un dogme économique destructeur des outils dont le mouvement social s'est doté génération après génération. Des services publics, une école publique, une fonction publique, une sécurité sociale ! L'ordre nouveau qu'on veut nous imposer, y compris avec des matraques, des croche-pieds et des LBD, est archaïque. Nous y opposons une société fraternelle, solidaire, émancipatrice dont l'oxygène est la démocratie et la laïcité et le carburant le mouvement social !

La séquence que nous vivons est inquiétante

Paradoxalement, après les attentats à Charlie d'il y a 5 ans, ce sont les libertés qui ont été restreintes : liberté de la presse, d'aller et venir, de manifester. Un arsenal juridique et répressif a été forgé sans que la sécurité y ait gagné. La séparation des pouvoirs chère à Montesquieu a été mise à mal tandis que certains contestent les Lumières. Le pouvoir exécutif est devenu écrasant à travers une présidence jupitérienne, ses relais administratifs, préfectoraux et policiers. Il écrase le pouvoir judiciaire avec la complicité de Mme Belloubet. Quant au pouvoir législatif, il est quasiment réduit à la seule obéissance !

C'est dans ce contexte que la laïcité est mise au banc des accusés.

Les péripéties en sont connues : mise en cause de la référence laïque dans des organisations féministes, accusation de racisme, d'islamophobie envers Henri Peña-Ruiz auteur du *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, affiche de rentrée de la FCPE mettant en scène une accompagnatrice de sortie scolaire avec un costume religieux, manifestations contre « l'islamophobie » le 10 novembre.

Nous étions accoutumés à la captation de la laïcité par ses pires ennemis que sont les droites extrêmes qui en font un étendard identitaire et un paravent commode pour distiller un

racisme anti-arabe ancien. Et voilà que des pans entiers de la gauche se taisent, contribuant à discréditer la laïcité ainsi falsifiée.

La politique antisociale sur laquelle l'accélérateur est mis, l'explosion des inégalités, la remise en cause des services publics qui désertent des territoires entiers laissent la place à des acteurs communautaires ou religieux actifs sur le terrain de l'encadrement, de la solidarité, avec la complicité ou parfois la bénédiction de pouvoirs locaux ou des administrations.

La conception de la laïcité de Macron est multiforme selon Jean-Paul Scot, à géométrie variable : « *gallicane autoritaire envers les musulmans, libérale et ouverte avec les protestants, complaisante avec les juifs et de reconnaissance et de collaboration avec les catholiques.* »¹ Si la révision de la Loi de 1905 ne semble plus à l'ordre du jour, ses objectifs risquent d'emprunter des voies réglementaires ou budgétaires.

Où est la gauche universaliste et laïque ?

Et voilà que depuis quelques années, des pans entiers de la gauche politique, de syndicats, d'organisations utilisent des concepts qu'il nous faut interroger et au besoin déconstruire : décolonisation, blanchité, intersectionnalité, islamophobie... Ces concepts essentialisent, identarisent, figent les individus, les groupes dans une vision fixiste. Ils évacuent toute possibilité d'évolution, toute historicité en se référant à des cultures définies comme traditions. Les notions de combat social ou d'émancipation n'y trouvent pas leur place.

Un terme comme « islamophobie » sème la confusion dans les organisations et sur le terrain de l'unité des luttes antiracistes, féministes, laïques. Ce n'est pas la moindre des victoires des acteurs de l'islam politique que de le voir utilisé comme par exemple lors de la manifestation du 10 novembre à Paris alors que nombre de manifestant-e-s étaient là d'abord contre le racisme. Un courant d'extrême gauche anglais a théorisé l'idée que « *l'islam étant une religion de prolétaires colonisés, ceux-ci en font un usage révolutionnaire* » ! On voit que cette idée influence certaines organisations en France. Faut-il l'étendre à d'autres religions et à d'autres lieux, les évangéliques dans les favelas du Brésil ou à Kinshasa en République démocratique du Congo... ? Le paradoxe est que les acteurs religieux fondamentalistes, qui relèvent de l'extrême droite comme le souligne la sociologue algérienne Marieme Helie-Lucas, ultralibéraux de plus, sont peu nombreux. Mais ils parviennent à profiter de cet aveuglement d'une partie de la gauche et à rendre invisibles les foules qui manifestent de par le monde contre le confessionnalisme et pour la séparation du politique et du religieux, à rendre hypothétiques les combats universels.



Nous devons poursuivre sans relâche notre travail de rassemblement sur la base du principe laïque, le lier au combat social qui se développe, inscrire notre action et notre réflexion dans un cadre universaliste qui n'a jamais nié les particularités mais entend les dépasser pour une émancipation individuelle et collective. □

Mes livres de mars

Un adhérent du CREAL76 propose à *Combat laïque* le bilan de trois de ses lectures récentes. A.D.

Jean Ziegler

LESBOS, LA HONTE DE L'EUROPE

JEAN
ZIEGLER

Seuil

Jean ZIEGLER : **Lesbos, la honte de l'Europe**. au Seuil 132 p. 14,00 €.

A 86 ans, le sociologue suisse dresse un constat accablant sur les conditions dans lesquelles l'Europe « accueille » les migrants sur l'île de Lesbos. Auteur d'une trentaine d'ouvrages tous plus impertinents les uns que les autres, sa dernière livraison décrit l'horreur d'un drame humain considérable.

On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas.



Mona CHOLLET : **Sorcières, la puissance invaincue des femmes**. chez Zones 232 p. 18,00 €.

Vous adorez les Femmes ? Pas elle ! La journaliste suisse, féministe engagée qui a collaboré au *Monde Diplomatique* et à *Charlie Hebdo*, entre autres, dresse l'inventaire de ce qui dérange chez les femmes et décrit des stratégies de résistance face au patriarcat, à la misogynie et au machisme.

Voici un exemple à imiter ;
faites-nous parvenir vos notes
de lecture

LE PARLEMENT DES INVISIBLES

PIERRE
ROSANVALLON



raconter la vie
SEUIL

Pierre ROSANVALLON : **Le parlement des invisibles**. au Points Seuil 128 p. 3,50 €.

En dépit de la taille du bouquin, (10X15cm, et il s'agit d'une réédition augmentée !) l'essentiel est dit. Puissamment ! Sur le déclassement, l'invisibilité des petites mains et de leurs aspirations à être écoutés et entendus. L'auteur nous invite à une introspection sur notre démocratie, proposant des mécanismes nouveaux de représentation des oubliés de la mondialisation.

C'est sans conteste une réflexion à comptabiliser comme étant une énième réplique, du (au) tremblement de terre induit par le mouvement des Gilets jaunes.



« Je ne déménage pas, je fuis. »
Partir. Se résoudre à partir.

Ne plus se reconnaître dans l'espace social qu'on a pourtant vu se construire dans la lutte et la fraternité et qui sous ses yeux s'est délité au point d'en être devenu le contraire oppressif. De cet espace urbain, cette ville de la banlieue rouge qui fut le décor de sa vie familiale, professionnelle et littéraire, Didier Daeninckx, pour ne pas risquer de voir et vivre pire, fuit. Il s'y résigne : « Je ne déserte pas ce territoire, où pendant quarante ans j'ai écrit la totalité des dix-mille pages publiées, parce que j'ai fini par comprendre que c'était lui qui m'avait quitté, abandonné. » Un cri du cœur, un coup de gueule, la désespérance de celui qui voit sous ses yeux se défaire l'œuvre militante construite par des femmes et des hommes nourris de l'idéal communiste au fil d'un siècle de luttes solidaires, sociales et culturelles. Il décrit les causes de ce gâchis et en désigne les responsables. Un constat accablant !

Il faut lire ce court texte « **Municipales. Banlieue naufragée**¹ ».

¹ Éditions Gallimard, Collection Tracts (février 2020) 39 pages, 3,90 €

DIDIER
DAENINCKX
**MUNICIPALES.
BANLIEUE
NAUFRAGÉE**



3,90 € / N° 13

Retrouvez l'interview de Didier Daeninckx sur France inter : <http://www.creal76.fr/pages/vous/lu-vu-entendu.html>

« Pourquoi des êtres exposés à des grossesses, et à des indispositions passagères, ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers, et qui s'enrhument aisément ? »

CONDORCET

Sur l'admission des femmes au droit de cité, 1790

Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé ou était représenté à de nombreuses manifestations de rue...

- Le 30 novembre à la Marche mondiale pour le climat .
- les 5, 10 12, 17 et 20 décembre 2019, les 9, 11, 14, 16, 18 et 29 janvier, les 1^{er}, 6 et 20 février aux manifestations interprofessionnelles



contre la réforme des retraites organisée par plusieurs syndicats où 500 bulletins *Combat laïque* n°75 ont été diffusés.

- Le 11 janvier, 450 tracts « *Charlie, 5 ans* » édités par le CREAL76 ont été distribués [Lire le communiqué](#)
- Le 18 décembre à la marche « *Égaux, Égales personne n'est illégal* » organisée pour la Journée internationale des migrant.e.s où un tract du CREAL76 a été distribué [lire le tract](#)
- le 5 février au rassemblement organisé par l'association France-Palestine solidarité (AFPS) pour dire « NON au plan Trump-Netanyahou » en Palestine.

Le CREAL76 en partenariat avec Le Réseau des nouvelles bibliothèques de Rouen (Rn'Bi) a accueilli...

Jean-Paul Scot historien, le samedi 7 décembre 2019, à l'occasion de la Journée nationale de la laïcité.

Dans l'amphithéâtre de la médiathèque Simone de Beauvoir bien rempli (environ 90 personnes), le conférencier a montré que si la loi de Séparation n'avait jamais été complètement appliquée depuis son vote en 1905 (comme en Alsace-Moselle ou dans les départements sous régime colonial ou d'outre-mer), tous les reculs de la laïcité et sa dénaturation ont été concomitants aux reculs des forces de gauche.

Si les Églises catholiques et protestantes ont dénaturé la laïcité en l'adjectivant « d'ouverte » ou de « positive », c'est pour contester le principe de séparation et faire reconnaître leur rôle dans la société. La majorité des dits « musulmans » ne remettent pas en cause la laïcité. Pourtant depuis plus de deux décennies, tous les partis politiques ont instrumentalisé la laïcité et l'islam. L'extrême droite a opéré une OPA sur la laïcité pour légitimer son intolérance et sa xénophobie. La droite souhaiterait une « laïcité identitaire » avec une recon-



naissance des cultes ce qui reviendrait à étendre le régime concordataire d'Alsace-Moselle à l'ensemble du territoire national.

À gauche, le parti socialiste est profondément divisé sur la question laïque et ses propositions s'orientent vers le multiculturalisme ce qui est contraire à la laïcité.

La gauche de la gauche, prenant prétexte de soutenir des « damnés de la Terre », entretient des liens avec des organisations communautaristes, ouvertement anti-laïques et supôts du libéralisme plutôt qu'avec des partisans d'un islam des Lumières.

Quant au président de la République Macron, il n'a toujours pas prononcé son « grand discours » sur la laïcité. Il est l'incarnation même de tous les contournements et accommodements des principes définis dans la loi de 1905.

Si la laïcité est attaquée, c'est la démocratie qui est contestée et la République qui est menacée.

Un débat avec la salle a clôturé la conférence.

Le CREAL76 a tenu son assemblée générale annuelle à Malaunay...

Samedi 25 janvier 2020 45 adhérents étaient présents et 55 avaient adressé une procuration pour l'AG 2020....

Après une brève présentation de son livre *Vies croisées de gens ordinaires*, François-Joseph Pesquet, adhérent du CREAL76, s'est prêté au jeu des questions/réponses avec l'auditoire : questions sur le lieu où se déroule l'intrigue, sur les personnages du roman, sur les faits qui l'ont inspiré, sur sa manière de décrire avec précision l'environnement naturel des lieux.

Puis vint le temps de l'AG.

Pierre Miléo mena avec autorité et bienveillance le déroulé de l'AG. Le rapport moral présenté par le président Francis Vanhée fut adopté à l'unanimité. Les questions débattues sont

évoquées dans le texte *Quelles perspectives pour le combat laïque ?* (page 10) Le rapport financier présenté par la trésorière Ani Cornélis a été adopté à l'unanimité. Celle-ci s'interroge sur la pérennité des activités de l'association si les finances de l'association continuent de s'éroder (nombre des adhésions en stagnation et augmentation des dépenses). Une réflexion sur la maîtrise des dépenses ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour augmenter le nombre d'adhérents doit être menée. La participation au CDLF actée. L'AG a voté une augmentation de la cotisation annuelle donnant lieu à des débats argumentés. La ré-adhésion au CDLF fut votée, ainsi qu'une augmentation de cotisation qui passe de 20 à 22 €.

Un pot, puis un repas en commun pour ceux qui le désiraient, clôturèrent dans la convivialité cette AG 2020.

Le CREAL76 a rencontré...

le 11 février à Canteleu les responsables de la médiathèque, de l'association Lala.C (La laïcité dans la cité) et de la FCPE de Canteleu en vue d'une action autour de deux expositions programmée du 25 mai au 13 juin 2020 à la médiathèque de l'Espace culturel François Mitterrand.

Le CREAL76 était représenté à Saint-Léger-du-Bourg-Denis...

Le 7 février à la conférence « *Laïcité et communautarismes* » de Jean-Marc Schiappa organisée par la Libre pensée 76.

Le CREAL76 était présent à l'Université de toutes les cultures (UTLC) à Rouen (pôle Pasteur)...

le 05 février 2020 pour assister à la conférence *Le temps de l'État-Entreprise, Berlusconi, Trump, Macron* » donnée par Pierre Musso, professeur des universités.

Lien vers la vidéo : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html>

Mila l'épreuve de vérité (par Roger Évano*)

Chacun connaît dans ses grandes lignes l'affaire Mila. Cette adolescente de 16 ans est harcelée sur les réseaux sociaux, menacée de viol et de mort, insultée comme lesbienne, pour avoir dénigré l'islam : « *Je déteste la religion [...] Le Coran il n'y a que de la haine là-dedans, l'islam c'est de la merde* ».

La formulation de Mila sur les réseaux sociaux est grossière et primaire, en réponse à des agressions verbales « *salope* », « *sale française* », « *sale gouine* », « *chiennasse* », « *inch'Allah tu meurs sale pute que tu es* ». ... » qui ne le sont pas moins. L'essentiel n'est pas là et ne doit pas masquer le fait qu'une opinion ne peut être confondue avec une attaque raciste ni entraîner des menaces de mort et de viol, menaces que le passé récent nous enseigne à ne pas prendre à la légère.

Si la liberté d'expression interdit d'injurier **des personnes**, le droit de critiquer **les religions** est un droit fondamental dans notre république laïque. C'est ce qui la distingue des régimes théocratiques. On s'attend donc à ce que les responsables politiques en France le rappellent avec la plus grande rigueur. Or les surprises ne manquent pas.

Les réactions

La garde des Sceaux Nicole Belloubet a manifesté son incompréhension en disant : « *L'insulte à la religion est évidemment une atteinte à la liberté de conscience* ». On a du mal à comprendre comment la plus haute représentante de l'État sur le plan juridique peut contredire ouvertement les lois fondamentales de notre pays. Abdallah Zekri, délégué général du Conseil français du culte musulman, dirigeant également de l'Observatoire national contre l'islamophobie a déclaré que Mila « *en semant le vent récolte la tempête* ». D'après lui, Mila n'a que ce qu'elle mérite, les menaces de mort sont le juste retour de l'opinion exprimée. Ces paroles sont l'écho des paroles entendues après l'attentat contre *Charlie Hebdo* « *Ils l'ont bien cherché* ». Ségolène Royal y va de son couplet anti Mila :

« *Critiquer une religion, ça n'empêche pas d'avoir du respect. Si elle avait dit la même chose sur son enseignant, sur ses parents, sur sa voisine, sur sa copine, qu'est-ce qu'on aurait dit ? On aurait dit simplement: «un peu de respect»* ». Après la déclaration de la garde des Sceaux contre le droit, celle de l'ancienne candidate à la présidence prétend réduire l'affrontement à une querelle privée de gamine malpolie et en occulte la dimension politique. Elle alimente la confusion totale entre critique d'une religion et attaque contre des personnes.

Dans le même registre, Fabien Roussel, secrétaire national du Parti communiste français, a jugé que les « *propos injurieux* » de Mila n'étaient « *pas admissibles* ».

Jean Luc Mélenchon a pris position en faveur de Mila : « *Dans ce pays on ne menace pas de mort les gens parce qu'ils ont une opinion qui déplaît* ». Il ajoute cependant, ce qui est moins heureux, « *c'est la tradition de ce pays* ». Ce n'est pas une question de **tradition** mais une question

de **droit** français. Les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, traduite dans la loi du 21 juillet 1881 sur la liberté de la presse, suppriment la notion de blasphème du droit français.

La gauche, dans l'expression de ses principaux dirigeants, est presque toute aux abonnés absents. Le Printemps républicain par la voix de son président a pris fait et cause pour Mila. Des associations laïques, comme l'Union des familles laïques, sont aussi à ses côtés. Mais la LDH est incapable de publier un communiqué de soutien à Mila. Elle tergiverse pour masquer son embarras. Il est vrai qu'en 2001 elle avait poursuivi Michel Houellebecq devant les tribunaux pour avoir dit que « *la religion la plus con c'est quand même l'islam* », et avait été déboutée. Du côté des féministes le mouvement Femen, la Ligue du droit international des femmes, Regards de femmes et les Libres MarianneS soutiennent Mila. Des journaux comme *Le Monde*, *Marianne*, *Charlie Hebdo*, des émissions de télévision diffusent informations et débats sur l'affaire. La journaliste Zineb Rhazoui aux côtés de Pierre Malka, avocat de *Charlie Hebdo* et de Mila, sont en première ligne pour défendre la liberté d'expression et notre constitution laïque. Edwy Plénel et toute la rédaction de Médiapart sont muets. Il est des silences éloquentes. Toujours aux avant-postes quand il s'agit de dénoncer les abandons du monde politique et de défendre la liberté de la presse (sauf *Charlie Hebdo*). Là, pas un mot depuis la fin janvier pour défendre la liberté d'expression d'une

gamine de 16 ans menacée de mort. L'islam est-il devenu à leurs yeux un domaine sacré, interdit à la critique, et les musulmans, un groupe homogène gagné par les fana-

tiques acharnés à restaurer le délit de blasphème ?

Les enjeux

Il ne serait pas étonnant que des théocraties où l'on emprisonne ou condamne à mort pour délit de blasphème, utilisent la démission des élites françaises, y compris de gauche, comme caution de leurs mesures totalitaires. La France, pays des droits de l'homme, pays des libertés pris comme référence du recul face à l'islamisme ? Heureusement des voix s'élèvent pour sauvegarder la liberté de penser. Le renoncement à défendre la laïcité crée un boulevard aux organisations de droite et d'extrême droite qui, aux yeux d'un public non averti, pourraient apparaître comme les défenseurs de nos libertés. Une des raisons du développement du Rassemblement national est à chercher dans cette Gauche qui n'est plus capable de défendre ses propres valeurs. La lâcheté ou la compromission de ces responsables politiques et de certains journalistes transmet la leçon des extrémistes aux esprits libres. Car quel est leur message ? Attention ! si vous exprimez une opinion qui choque les apprentis djihadistes, votre existence peut basculer. L'école va devenir problématique, votre vie être à la merci d'un déséquilibré ou d'un fanatique qui prendrait ces appels au meurtre au pied de la lettre. C'est la vie sous protection policière d'un Salman Rushdie, de la rédaction de *Charlie Hebdo* et de son avocat qui vous attend.

Tout organisateur de conférence, metteur en scène de théâtre ou de cinéma, éditeur, traducteur, tout artiste ou écrivain, tout citoyen qui s'exprime, verra son activité sous la menace d'une fatwa islamiste. La vie démocratique du pays subira un peu plus la pression de fanatiques.

Face aux menaces contre nos libertés allons-nous nous coucher ou répondre comme nos prédécesseurs en faisant front contre ces oppresseurs en herbe ou en armes ? La question est posée. □

*Roger Évano, adhérent du CREAL, a publié ce texte le 10.02 sur son blog de Médiapart.



Du communautarisme au séparatisme

Sans crier gare, M. Macron a sorti de son chapeau le concept de « séparatisme ». Les médias ont repris un terme sans essayer de saisir les arrière-pensées de cette novlangue.

« *Donnez-moi un moulin à vent, disait Marx, et je vous donnerai le servage* ». Ce que voulait dire le révolutionnaire allemand à travers cette célèbre sentence, c'est qu'à un mode de production donné, correspond un mode de société. Jusque dans les années 1970, la société s'était organisée autour d'un compromis fordiste, c'est-à-dire basé sur un mode de production de type travail à la chaîne. Y correspondent des modes de solidarité que l'on pourrait dire « de masse ». Des masses de travailleurs s'organisaient en masse, consommaient en masse, luttaient en masse, etc. Ce mode de solidarité avait été dénommé par Durkheim une « *solidarité organique* ». Mais le compromis fordiste est arrivé dans les années 1970 à sa fin. À cela, plusieurs raisons :

- 1- Selon l'économiste B. Coriat, les gains de productivité sont arrivés à leur paroxysme. Une seule solution : atomiser les collectifs grâce à une individualisation des conditions (en accroissant la concurrence des travailleurs les uns envers les autres).
- 2- Le « compromis fordiste » est arrivé à son terme et le compromis keynésien lui aussi. Dans les années 1970 des crises apparaissent entraînant l'augmentation de la précarité. Pour la première fois depuis un siècle, les sociétés occidentales ne sont plus en mesure d'intégrer les marges de la société mais au contraire essaient de limiter l'extension de la pauvreté (logique dite de *mésinscription*).
- 3- Le CNPF (devenu MEDEF) et ses consorts internationaux ont pu utiliser les nouvelles technologies, un nouveau moteur dans le moulin de Marx pour faire tourner la machine. Cette nouvelle *infrastructure* a comme de juste donné une nouvelle *superstructure*. Dès lors les modes de solidarité ont changé : d'organique, la solidarité est devenue mécanique, toujours selon Durkheim.

Le tribut des tribus

Composés d'individus « *entrepreneurs d'eux-mêmes* », usant à tour de bras d'infrastructures individualisantes, les masses ont été selon M. Maffesoli atomisées en *tribus*. Les groupes sociaux ont cessé de s'émanciper à travers la connaissance (les mouvements d'éducation populaire) pour lutter pour la RE

-connaissance, selon A. Honneth. Les tribus, ces communautés tant vantées par les nouvelles technologies, revendiquent de ce fait des identités dans une logique de survalorisation des différences, (logique non universaliste) visant à se faire reconnaître *de par* ces différences.

Dès lors, quand l'individu est considéré comme étant porteur de ces différences, son identité en est alors consubstantielle. C'est la logique identitaire, où des individus se regroupent autour de points communs qui sont revendiqués comme étant des différences les dé-liant de la masse (logique non universaliste là encore).

Vers une extension de la déchéance de nationalité

Le séparatisme ne rompt pas avec le communautarisme, il l'acte, mais il fait en sorte qu'il n'existe plus qu'une seule communauté, celle des personnes appartenant à la république. L'enjeu n'est donc pas de viser à l'intégration, mais d'œuvrer pleinement à l'exclusion. Ainsi, au lieu de considérer les dérives identitaires comme étant les symptômes d'une société incapable d'intégrer, le séparatisme vise explicitement à discerner qui appartient à une communauté et qui en est exclu. Macron vient donc d'acter que tous ceux qui ne se reconnaîtraient plus dans la logique de l'État français sont susceptibles d'en être exclus. Une extension de la déchéance de la nationalité somme toute menace tous les opposants à la politique de l'État, « séparatiste ». Une personne qui reçoit une aide d'un autre pays ? séparatiste, fut-il un lanceur d'alerte. Une personne qui aide des étrangers ? séparatiste. Une personne qui ne respecte pas une loi ? séparatiste.

Au-delà du « séparatisme islamiste » ciblé à Mulhouse, ce sont donc les personnes contestant l'action et la légitimité de l'État qui vont être visées par cette logique. □

B. Coriat. (1976). *L'atelier et le chronomètre*. C. Bourgeois M. Maffesoli. (1991). *Le temps des tribus*. PUF

A. Honneth. (2002). *La lutte pour la reconnaissance*. Cerf

Gaillard, G. et Pinel, J.-P. (2011). *L'analyse de la pratique en institution : un soutien à la professionnalité dans un contexte d'emprise gestionnaire*. *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol.1, n° 11

É. Durkheim. (1893). *De la division du travail social*. PUF

« Après avoir étudié la condition des femmes dans tous les temps et dans tous les pays, je suis arrivé à la conclusion qu'au lieu de leur dire bonjour, on devrait leur demander pardon. »

de VIGNY

Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en cliquant sur les liens

Le phénomène du marché halal, audition au Sénat de M^{me} Florence Bergeaud-Blackler,

anthropologue, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique.

« Je vous remercie de votre invitation. C'est en qualité d'anthropologue chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) que je vais exposer quelques résultats de recherche qui permettront peut-être de vous éclairer.

Il est peu de dire que la dimension économique est souvent la grande oubliée des travaux de sociologie et d'anthropologie des religions. En ce qui concerne l'islam, je suis l'une des rares en Europe, et peut-être dans le monde, à aborder de façon critique le phénomène du marché halal et de son expansion à tous types de produits et

services, et à m'intéresser en particulier à son influence normative.

Mes travaux, étalés sur plus de vingt ans, résumés dans un livre intitulé *Le marché halal ou l'invention d'une tradition*, ont mis en évidence une affinité élective, pour reprendre les termes de Max Weber, entre néolibéralisme et fondamentalisme islamique dont le marché halal, né dans les années 1980, est le produit. Il est donc tout à fait pertinent de se pencher sur la norme halal quand on s'intéresse à l'islamisme.

Vous avez certainement en tête les affaires du burkini ou du hijab runing qui mettent en évidence le rôle joué par les grandes entreprises dans l'habitué d'une norme sexuée et sexiste dans l'espace public. Ce n'est qu'une petite partie visible de l'iceberg. » [...]

Lire la suite : <https://siawi.org/spip.php?article21713>

Sur l'expression « droit au blasphème ». Dossier sur la liberté d'expression

par Catherine Kintzler, le 10.02.20

Au-delà de la légitime et urgente protection due à une personne visée par des menaces de mort pour avoir exercé la liberté d'expression, ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Mila » a déclenché un débat nourri. On trouvera ici une récapitulation des textes publiés sur *Mezetulle* à ce sujet, dont certains sont bien antérieurs à « l'affaire » proprement dite. J'y ajoute une brève réflexion sur la notion couramment employée dans ce débat de *droit au « blasphème »*, expression qui me semble véhiculer une double approximation non exempte de dangers.

Note du CREAL76 : On peut accéder à cette importante documentation en suivant ce lien : <https://www.mezetulle.fr/sur-expression-droit-au-blaspheme-dossier-sur-la-liberte-dexpression/>

Les différents articles de ce dossier sont accessibles en suivant ces liens :

Dossier. Récapitulation des articles en ordre chronologique inversé

- **L'affaire Mila et la réintroduction du délit de blasphème en droit français** (Jean-Éric Schoettl, 5.02.20).
- <https://www.mezetulle.fr/it-hurts-my-feelings-laffaire-mila-et-le-nouveau-delit-de-blaspheme/> (Catherine Kintzler, 28.01.20)
- **« Islamophobie » : un racisme ?** (François Braize et B.B., 7.11.19).
- **Du respect érigé en principe. Blasphème et retournement victimaire** (Catherine Kintzler, 16.09.17).
- **Les habits neufs du délit de blasphème** (Jeanne Favret-Saada, 14.06.16).

Retraites des fonctionnaires, une référence sociale majeure, par M. Anicet Le Pors

Un changement qualitatif

La réforme Macron est d'une autre nature. Elle poursuit certes une régression sur les paramètres avec notamment l'introduction de la notion d'âge-pivot (puis d'équilibre) assorti de bonus ou de malus visant à allonger la durée de la vie au travail, mais elle opère surtout une profonde transformation qualitative avec la substitution d'un système « universel » de retraites à points au système actuel paramétrique (quand bien même ce serait dans une démarche régressive comme celles développées depuis 1991) défini clairement par la loi et le décret, notamment en ce qui concerne le système de retraite des fonctionnaires. La réforme prétend enfermer le raisonnement dans un quantum des dépenses de retraite de 14 % du PIB voire

moins, raisonnement totalement irrationnel dans une perspective de croissance démographique et de valeur créée par travailleur. Le gouvernement soutient aussi qu'elle va réduire les inégalités, elle va au contraire les aggraver comme le montrent les études sur ce point. Il est regrettable qu'il ait fallu ce projet de réforme pour que les pouvoirs publics admettent la réalité du déclassement des enseignants, des personnels de santé et de recherche. C'est en réalité une régression qui tire vers le bas les salariés du public comme du privé ainsi que l'avait effectué la réforme du code du travail en faisant du contrat individuel de droit privé négocié de gré à gré la référence sociale majeure contre les statuts, prolongé par la suppression du statut des cheminots, puis par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Pour lire le texte intégral : <https://fsu.fr/retraites-des-fonctionnaires-une-reference-sociale-majeure-par-anicet-le-pors/>

La HONGRIE tourne le dos à l'Europe

Le démantèlement de la culture de l'éducation, de la science et des médias en Hongrie. 2010-2019

Un rapport écrit par un certain nombre de personnalités et intellectuels hongrois a été présenté le 28 janvier 2020 au Parlement européen. Il met en évidence la façon dont le gouvernement Orbán procède depuis de nombreuses années pour que toute la politique culturelle, d'éducation et de diffusion de l'information soit au service de la propagande officielle

du Fidesz. Relecture de l'actualité, réécriture de l'histoire et des traditions hongroises, abandon de l'éducation aux églises, oppositions aux valeurs européennes et des Lumières, éviction de tous ceux qui ne soutiennent pas le gouvernement sont les maîtres mots de la politique gouvernementale. Ils ont conduit à une terrible régression culturelle de la Hongrie.

Pour lire le résumé du rapport en français : <http://egale.eu/wp-content/uploads/2020/02/sommaire-rapport-hongrie.pdf>
(en intégralité en anglais : <http://egale.eu/wp-content/uploads/2020/02/HUNGARY-Turns-its-Back-on-Europe.pdf>)

La loi Debré, c'est 12 milliards de fonds publics pour l'enseignement catholique !

Communiqué de la Fédération nationale de la libre pensée du 25.02

Au moins 8 milliards 317 millions au budget de l'État 2020 pour l'enseignement privé à 95 % confessionnel auxquels s'ajouteront 4 milliards versés par les collectivités territoriales soit 12 milliards pour l'enseignement catholique en 2020.

Pour accéder à ce dossier détaillé avec des tableaux, des liens et des sources utiles : <http://www.creal76.fr/pages/vous/lu-vu-entendu.html>

~~~~~

## Loi de 1905 – Nouvelle alerte

Le Président de la République a reçu, jeudi 9 janvier 2020, à l'Élysée, les représentants des principales religions pour la cérémonie traditionnelle des vœux.

A cette occasion, il a annoncé que courant février, il ferait des propositions pour la lutte contre la radicalisation et sur le financement des cultes, comme si les deux étaient liés. C'est ainsi que l'on masque la réalité : profond malaise social, fossé entre les générations, acculturation du fait du délabrement de l'institution scolaire.

**Le CNAFAL est en droit de réagir sur ces 2 volets, au nom des familles laïques.**

Sur la lutte contre la radicalisation. Voilà 5 ans déjà, que cette question est en débat, parce qu'il n'y a pas de traitement de fond, de cette question : la politique de la ville est au point mort et Jean-Louis Borloo a été renvoyé à ses études. L'apartheid social continue à empoisonner les quartiers et les villes. La précarité des jeunes et des adultes continue à s'accroître, d'autant plus qu'un certain nombre de « filets sociaux » ont été supprimés pour raison d'économies. La mixité sociale, dans les quartiers d'habitats sociaux et dans le champ scolaire, n'a pas progressé et on en est à la 4<sup>ème</sup> génération qui survit sur place, générant effectivement une crise d'identité. Français, ils le sont, et pourtant ils ne sont pas traités comme tels, dans le cadre de l'égalité sociale. Alors les bonnes âmes s'émeuvent de la **poussée identitariste** et pensent la contenir en concédant du terrain aux communautarismes et donc aux religions. Pour éviter la fronde sociale, conservateurs et libéraux ont toujours favorisé la réaction religieuse, pour faire un « contre feu » illusoire.

**Dés lors, il n'est pas anodin que le 9 janvier dernier, il ait relié les deux, y compris en faisant miroiter de nouvelles aides financières, bien sûr indirectes, pour masquer le contournement de la loi de 1905, qu'il s'était engagé à respecter.**

**Emmanuel Macron** poursuit ainsi son projet d'imposer à la France, sur le plan économique, le libéralisme à l'anglo-saxonne et sur le plan culturel, l'affirmation du culturalisme en vogue, outre atlantique, oubliant l'enracinement français issu de la devise républicaine « **Liberté, égalité, fraternité, laïcité, solidarité** ».

Jean-Marie Bonnemayre,

Président du CNAFAL (Conseil national des associations des familles laïques).



« *Que les femmes se taisent dans les Assemblées* »

Saint PAUL

(suite page 19)

## Le Service national universel que le gouvernement veut rendre obligatoire pour les jeunes de 16 ans

**Une opération de soumission de la jeunesse** : il s'agit d'inculquer un esprit d'obéissance aux règles, un respect absolu des normes... Règles et normes qui, pour la plupart, ne visent qu'à perpétuer les inégalités et injustices inhérentes à l'organisation actuelle de la société. Cette volonté de soumission passe aussi par un contrôle renforcé, notamment à travers la mise en fiches de tous les jeunes de 16 à 25 ans ; on sait comment ce genre de fichier peut être utilisé ! Volonté de soumission, enfin, car elle ne reconnaît comme « engagement » des jeunes que les dispositifs étatiques.

**La remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses** : les jeunes du SNU seront utilisé/es pour remplacer des emplois aujourd'hui occupés par des employé/es qui ont un salaire, une convention collective ou un statut, la possibilité de s'organiser syndicalement, des droits individuels et collectifs. Avec le SNU, chaque année, 800 000 jeunes seront exploités/es, sans aucun de ces droits, pour des durées variables ; ils et elles seront très vivement encouragés/es à poursuivre leur « engagement volontaire » par un service civique, dans les mêmes conditions de précarité.

**Des dépenses considérables** : 6 milliards €/an, selon un rapport sénatorial de 2017. Ces milliards seraient bien plus utiles pour le service public de l'Éducation, qu'aux mains des militaires !

**Le renforcement de la militarisation**. Encadrement militaire, levée du drapeau, chant guerrier, uniforme, parcours du combattant, raid commando, etc. contribueront à l'endoctrinement des jeunes. La propagande visera à banaliser encore plus le rôle de l'armée, alors que celle-ci est en pointe dans la répression, sur le territoire français, et dans diverses régions du monde. Sans surprise, il n'est nullement question dans le programme de pacifisme, de non-violence, ni de remise en cause du rôle de l'armée.

**Le gouvernement nous dit : Il faut que les jeunes s'engagent.  
Mais c'est déjà le cas !**

Ils et elles s'engagent pour lutter contre le racisme,  
pour que cesse la destruction de la terre,  
pour défendre leur droit à étudier,  
pour le partage des richesses, pour le droit au logement,  
pour l'égalité des droits et contre les discriminations, etc.

**Ce n'est pas à l'État de les forcer à s'engager !**

**Comment peut-on parler d'apprendre la citoyenneté, lorsqu'on confie l'encadrement à l'armée (qui, par ailleurs, n'était pas demandeuse) ?**

**NON au SNU ! Abrogation du SNU !**

\*Premiers signataires : Sud-Éducation, Union communiste libertaire, Comité de réflexion et d'action laïque 76, Fédération anarchiste, Libre Pensée 76.....

Réunion publique Samedi 28 mars à 15h : Halle aux toiles ROUEN  
(avec la projection d'un documentaire vidéo de Bernard Baissat)





## Échos d'ailleurs

### PALESTINE :



AFPS ROUEN : 22 bis rue Dumont d'Urville  
76000 ROUEN

Courriels : [afpsrouen@gmail.com](mailto:afpsrouen@gmail.com)

Site : [www.afps-rouen.fr/](http://www.afps-rouen.fr/)

Signez la pétition en ligne sur Change.org :  
<http://chnq.it/p2LkVztq8z>

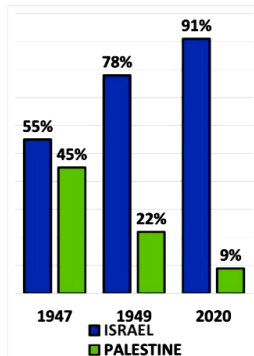
# NON AU PLAN TRUMP-NETANYAHOU

Violence du fait accompli par un état voyou

## AVEC EFFET IMMEDIAT POUR ISRAËL

- Après l'annexion du Golan syrien
- Annexion des colonies.
- Annexion de La Vallée du Jourdain.
- Jérusalem, capitale d'Israël

"indivisible et libérée"



## UN ETAT PALESTINIEN MORCELÉ

### EN 6 BANTOUSTANS DANS QUATRE ANS SOUS CONDITIONS :

- Reconnaissance d'Israël comme Etat juif.
- Capitale dans les faubourgs de Jérusalem derrière le mur de la honte.
- Pas d'espace aérien.
- Démilitarisation de la bande de Gaza.
- Sécurité assurée par Israël.
- Interdiction de verser des pensions aux détenus.
- Interdiction de toute démarche auprès de la Cour Pénale Internationale.
- Renoncement à toute revendication concernant les réfugiés des guerres de 1948-1949 et de 1967.
- Aucune souveraineté n'est reconnue aux Palestiniens sur les lieux saints musulmans ou chrétiens de la vieille ville de Jérusalem.

## MACRON

« **SALUE LES EFFORTS DU PRESIDENT TRUMP** »

## NON

**Nous ne laisserons pas la PALESTINE  
disparaître de la carte !**

**NÉPAL :** Voici une nouvelle pour les adeptes du relativisme culturel qui ne manquent jamais de condamner l'obsession du respect des droits humains universels. Font-ils ici avancer les droits des femmes que certains n'hésitent pas à assimiler à des exigences néocoloniales qui bafouent les traditions ancestrales élevées au rang d'actes de résistance ?

Depuis 2018, une loi népalaise condamne la pratique du *chaupadi* (qu'on pourrait traduire par "porteur d'une impureté") qui consistait à exclure de leur maison les femmes en période de menstruation. Cette « tradition » déjà interdite depuis 2005 comme une « honte nationale » a pourtant la vie dure et perdure principalement dans les villages de montagne à l'ouest du Népal. Selon une étude publiée en décembre par le journal *Sexual and reproductive health matters*, 77 % des jeunes filles de 14 à 19 ans seraient contraintes de pratiquer le *chaupadi* au Népal. Les femmes considérées comme porteuses de malchance durant leurs règles ne doivent pas toucher les symboles religieux, le lait ou le bétail ni dormir dans leur maison. Elles se réfugient alors dans des cabanes isolées et insalubres. Il n'est pas rare que ces conditions très précaires (froid, morsures de serpent, infections) leur soient fatales. C'est ce qui est arrivé en décembre dernier où une jeune



femme est morte recluse dans une cabane. Son beau-frère avait exigé qu'elle soit exclue de la maison familiale pour cause de *chaupadi*. Pour maintenir une température minimale dans cette période d'hiver himalayen, elle a allumé un feu et a été asphyxiée.

Cette nouvelle a été relayée au niveau national par des militants des droits humains qui ont alerté les médias. Le gouvernement en a été saisi alors que la police locale, arguant que personne dans ce village ne s'était plaint des conditions de la mort de cette femme, il n'y avait pas vu motif à intervenir. Depuis, le ministère de l'Intérieur a lancé une campagne rappelant l'interdiction du *chaupadi*, la loi condamnant à trois mois de prison et 3 000 roupies (23 €) d'amende les contrevenants.

Cette campagne semble pourtant rencontrer une incompréhension qui montre le poids des traditions. Ainsi le chef du village où cette jeune fille est morte ne comprend pas qu'une enquête ait été ouverte. N'a-t-il pas déclaré à la presse : « Elle est entrée dans la cabane d'elle-même, elle respectait nos coutumes. »

**Mais est-il nécessaire d'aller jusqu'au Népal pour entendre ce genre de réflexion justifiant l'oppression par le consentement culturel assimilé à un choix éclairé des opprimés... qui sont le plus souvent des opprimées ?**



À l'occasion des élections municipales le CREAL76 s'adresse aux candidat-e-s :



## Élections municipales :

## Engagements pour la laïcité

Le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime – CREAL76 – œuvre depuis 18 ans à la défense de la laïcité comme principe d'avenir et de démocratie.

**Il vous demande d'examiner une série d'engagements et publiera votre accord sur son site.**

L'article premier de la Constitution de 1946, repris dans le préambule de celle de 1958, indique « *La France est une République indivisible, démocratique, laïque et sociale.* »

L'application de la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 dépend à bien des égards de l'échelon communal. L'École publique, les services publics, les fonctionnaires ont un rôle premier pour mettre en œuvre le principe de laïcité qui ouvre un espace de liberté, d'égalité, d'émancipation.

- Les élu-e-s se doivent d'être exemplaires, ils-elles s'abstiendront d'assister ès-qualité à des manifestations religieuses, favoriseront l'organisation civile des cérémonies marquant les différentes étapes de la vie (naissance, mariage y compris entre personnes du même sexe, décès, parrainages).
- Les élu-e-s veilleront à ce que les fonctionnaires territoriaux et employés municipaux respectent une stricte neutralité dans leur fonction comme définie dans la charte de la laïcité de la Fonction publique ; des formations spécifiques ou l'adoption d'une charte municipale permettront de concrétiser cet engagement.
- Les élu-e-s s'abstiendront de tout clientélisme en adoptant des règles claires pour toute attribution de logement, emploi, subvention, locaux, service ... et en refusant tout privilège comme toute discrimination.
- Les élu-e-s favoriseront le rôle des services publics comme outils de l'égalité. C'est leur présence suffisante en zone rurale comme dans tous les quartiers qui permet d'éviter le délaissement des populations qui peut alimenter le sentiment d'abandon, le repli communautaire, le travail de sape et d'influence d'acteurs ou associations religieuses parfois fondamentalistes très éloignés de l'intérêt général.
- Les élu-e-s rechercheront les moyens et dispositifs pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, contre les préjugés différencialistes de nature sexiste, homophobe, raciste. Par exemple, l'accueil et le parrainage des migrant.e.s peuvent en être une concrétisation.
- Les élu-e-s veilleront au caractère non discriminatoire et laïque des associations qui sollicitent des subventions. A cet égard, le prêt gratuit de salles ou d'équipements pour des manifestations cultuelles est illégal (art. 2 de la Loi de 1905).
- Les élu-e-s veilleront à ce que les écoles privées sous contrat ne bénéficient que d'une subvention communale minimum (forfait communal) en attendant que la législation permette que les fonds publics aillent à la seule école publique. Les écoles privées bénéficient de financements défiscalisés d'associations au détriment de l'impôt et au désavantage de l'école publique.
- Les élu-e-s veilleront à ce que, pour la restauration scolaire, les menus soient variés de telle sorte qu'on n'ait pas à connaître les motifs de choix, religieux ou autres ; les élèves ne devant pas être séparés en fonction de ces choix.

Réponse en quelques lignes à envoyer à [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) pour le **12 mars**, site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

**« Celui qui tient la femme tient tout, c'est pour cela que l'Église veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève »**

Jules FERRY

**« L'homme, lui, ne doit pas se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et le reflet de Dieu...Voilà pourquoi la femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion »**

Saint PAUL

## La chronique de Rahan

Rahan nous fait faux bond. Il nous fait savoir qu'actuellement « *en itinérance aux antipodes* » il ne pourra pas, cette fois-ci, livrer sa chronique. Souhaitons-lui bon voyage et surtout bon retour pour ne pas manquer de mettre son grain de sel scientifique dans le prochain numéro de *Combat laïque*.

En attendant, avant de retrouver Guillaume Lecointre dans le prochain numéro, pour les fidèles de la chronique, voici deux moyens de rester au contact :

- en lisant **Savoirs, opinions, croyances, une réponse laïque et didactique aux contestations de la science en**

**classe** Belin éducation (2018). Ce livre propose des explications à mobiliser pour répondre, de manière laïque, aux contestations qui gagnent du terrain et touchent des thèmes variés : évolution, origines de l'Homme, vaccination... Savoir, opinion, croyance : l'ouvrage propose des critères simples permettant de faire la différence.

- en visionnant une vidéo sur le site du CREAL76 : **La laïcité tacite de la science, comment faire vivre les valeurs de la République dans la science**. Conférence tenue par Guillaume Lecointre à l'Université du Havre le 16 octobre 2019.

Voir et écouter la conférence : <https://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article2661>

## Gratuité, précarité, cohésion sociale ?

Comme le pointe dans un communiqué le Syndicat des assistantes sociales de la fonction publique SNUASP-FSU (<https://www.snuasfp-fsu.org/CP-fonds-sociaux-Lutte-contre-la>), les crédits destinés aux fonds sociaux des établissements scolaires ont été divisés par 2 pour le budget 2020 ! De 59 millions €, on passe à 30 et ce budget était de 73 millions... en 2001. Ces fonds permettent des aides pour les fournitures scolaires, la vêtue (tenue de sport par exemple), la cantine, l'aide aux sorties scolaires, les soins de l'enfant (dentiste, optique...). Le syndicat réclame « *l'application du principe de gratuité au sein du service public de l'Éducation*. » Il dénonce « *le manque de personnel et la dématérialisation généralisée comme seul moyen d'accès aux services des organismes sociaux*. » La gratuité est une exigence essentielle à l'école pour les élèves. Selon un rapport sénatorial de 2017, 6 milliards €

vont servir à financer le Service national universel (SNU) dont la première phase va concerner les élèves de 14 à 16 ans avec 2 semaines d'internat. L'un des objectifs (outre la prise de conscience des « enjeux de la défense », le développement de la « culture de l'engagement ») serait « la cohésion sociale et territoriale ». L'école publique laïque et gratuite ne devrait-elle pas être le lieu privilégié et unique de cette cohésion dès la maternelle ? En lieu et place, la division par 2 des fonds sociaux montre le mépris vis-à-vis des couches populaires ou précaires tandis que les écoles privées sont le lieu de l'entre-soi des catégories sociales favorisées. Les sommes dévolues au SNU ne seraient-elles pas mieux utilisées pour les fonds sociaux des établissements publics et pour assurer la gratuité scolaire ?

## Lubrizol



Les articles de presse ont finalement révélé ce que l'entreprise comme la Préfecture savaient, c'est-à-dire que l'assurance de Lubrizol avait prévu le scénario qui s'est déroulé le 26 septembre. Un projet de loi discuté au Sénat à partir du 3 mars pour adoption fin juin permettra aux préfets de supprimer certaines consultations et l'enquête publique s'ils le jugent opportun notamment pour accélérer les implantations et extensions industrielles. Ils n'ont donc rien appris ? Ce projet de loi dit Asap (accélération et simplification de l'action publique) accélérera-t-il les risques d'accident ou de catastrophes ? D'ores et déjà il montre le mépris vis-à-vis des populations y compris celles travaillant dans ces entreprises, de leur sécurité, de l'environnement et de la santé au nom d'un dogme économique tout puissant. C'est pourquoi le CREAL76 participe au Comité unitaire Lubrizol, notre motivation concerne aussi le respect des droits fondamentaux dont celui à l'information ici bafoué. ☐

La prochaine manifestation, 6 mois après la catastrophe, aura lieu le 26 mars à 18 h à Rouen, du Palais de Justice à la préfecture.



« *L'idée de justice suppose l'universel sous peine de n'être pas.* »

Pierre WOLFF (Plaidoyer pour l'universel)